

Barème des infractions au code de la route : Permis de conduire

Description	Type	Article	Amende forfaitaire (paiement dans les 45 j)	Amende minorée (paiement 3 à 15j)	Amende majorée (après 45 j)	Amende maximale (tribunal)	Prison	Suspension du permis	Annulation du permis	Immobilisation	Confiscation	Points
Conduite d'un véhicule malgré l'invalidation du permis de conduire résultant du retrait de la totalité des points	Délit	L.223-5	-	-	-	4 500 €	2 ans	3 ans (aménagement possible activité professionnelle) / interdiction conduite véhicules à moteur même pour lesquels le permis n'est pas exigé pendant 5 ans max	Non	Non	oui si le condamné est le propriétaire du véhicule ayant servi à l'infraction	0

Refus de restituer un permis de conduire malgré l'injonction suivant la perte totale de points	Délit	L.223-5	-	-	-	4 500 €	2 ans	3 ans(aménagement possible activité professionnelle) / interdiction conduite véhicules à moteur même pour lesquels le permis n'est pas exigé pendant 5 ans max	Non	Non	oui si le condamné est le propriétaire du véhicule ayant servi à l'infraction	0
Conduite d'un véhicule à moteur malgré une suspension administrative ou judiciaire ou une rétention du permis de conduire	Délit	L.224-16	-	-	-	4 500 €	2 ans	3 ans / interdiction conduite véhicules à moteur même pour lesquels le permis n'est pas exigé pendant 5 ans max	3 ans	Non	Obligatoire si auteur est propriétaire véhicule qui a servi à l'infraction (sauf mesures administratives)	6

Conduite d'un véhicule sans permis	Délit	L.221-2	-	-	-	15 000 €	1 an	non mais interdiction conduite véhicules à moteur même pour lesquels le permis n'est pas exigé pendant 5 ans max	Non	oui	Obligatoire si auteur est propriétaire véhicule qui a servi à l'infraction	0
Conduite d'un véhicule avec un permis de conduire d'une catégorie n'autorisant pas sa conduite	Délit	L.221-2	-	-	-	15 000 €	1 an	non mais interdiction conduite véhicules à moteur même pour lesquels le permis n'est pas exigé pendant 5 ans max	Non	oui	Obligatoire si auteur est propriétaire véhicule qui a servi à l'infraction	0

Conduite d'un véhicule à moteur sans respecter une restriction d'usage mentionnée sur le permis de conduire	contravention 4 ^e classe	R.221-1	135 €	90 €	375 €	750 €	Non	3 ans (aménagement possible activité professionnelle) / interdiction conduite véhicules à moteur même pour lesquels le permis n'est pas exigé pendant 3 ans max	Non	oui	Non	3
Conduite d'un véhicule à moteur avec un permis de conduire non prorogé	contravention 4 ^e classe	R.221-1	135 €	90 €	375 €	750 €	Non	3 ans (aménagement possible activité professionnelle) / interdiction conduite véhicules à moteur même pour lesquels le permis n'est pas exigé pendant 3 ans max	Non	oui	Non	3

<i>Omission par conducteur titulaire d'un permis probatoire de suivre un stage obligatoire</i>	<i>contravention 4ème classe</i>	<i>R 223-4</i>	<i>135 €</i>	<i>90 €</i>	<i>375 €</i>	<i>750 €</i>	<i>Non</i>	<i>3 ans (aménagement possible activité professionnelle)</i>	<i>Non</i>	<i>Non</i>	<i>Non</i>	<i>0</i>
--	----------------------------------	----------------	--------------	-------------	--------------	--------------	------------	--	------------	------------	------------	----------